

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-Cabanac

Siret : 804 150 787 00013

APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

JULIEN BARALIS

NIR : 1 87 09 06 069 043 55

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 04/03/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 04/03/2025 au 31/03/2025

N° 12. 1743359896618_BS_BARALIS_04032025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Mr JULIEN BARALIS
31 Rue du Faubourg Saint Privat
46800 Montcuq-en-Quercy-Blanc

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	110,00	1306,80
Nombre total d'heures			110,00	
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
	1306,80	x	10,00	130,68
Rémunération totale brute				1437,48
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1437,48			15,95
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1437,48	x	0,40	5,75
Sécurité Sociale Plafonnée	1437,48	x	6,90	99,19
Complémentaire T1	1437,48			68,85
Formation	1437,48			0,86
CSG non imposable à l'IR	1424,96	x	6,80	96,90
CSG imposable à l'IR	1424,96	x	2,40	34,20
CRDS imposable à l'IR	1424,96	x	0,50	7,12
Total des cotisations et contributions obligatoires				328,82
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				1108,66
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1108,66				
Montant net imposable : 1149,98				
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00				
Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1149,98 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00				
Montant net à payer : 1108,66				

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1149,98 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..